



Permanence / cours de code / Tests

Ouverture secrétariat :

Lundi - mercredi - vendredi : 14h à 19h

Samedi : 10h à 12h / 14h à 16h

Et tous les soirs de 18h à 19h et le Samedi à 11h à 12h : Cours en salle et tests corrigés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé d'état.

Tarifs (ttc)

Tarifs actualisés au 01/01/2020 (En vigueur)

Formation B A.A.C. Boite auto

- **L'évaluation de départ** (durée : env. 45 mn sur simulateur) 49,00 €uros
En fonction des connaissances de l'élève, l'évaluation nous permet de déterminer le volume d'heures prévisionnel nécessaires pour sa formation.
- **Constitution du dossier** 80,00 €uros
Démarches + formalités administratives
- **Fournitures pédagogiques** 17,00 €uros
- **Livre de code** 17,00 €uros
- **Formation théorique (2 possibilités) :**
 - Code en ligne (**Forfait 6 mois au-delà 45€**). 200,00 €uros
Comprenant l'accès illimité au code en ligne, l'accès aux cours en salle et le suivi pédagogique
 - OU**
 - Stage code (3 jours pendant les vacances scolaire) 200,00€uros
Comprenant le stage code, l'accès aux cours en salle et le suivi pédagogique (Pas d'accès au code en ligne)
- Options supplémentaires :
 - Code en ligne avec accès illimité (**Forfait 6 mois au-delà 45€**). 105,00€uros
 - Stage code (3 jours pendant les vacances scolaire) 105,00€uros
- **Accompagnement à l'examen de code** 60,00 €uros
Sous Total : 423,00 €uros
- **13 Heures de formation pratique** (minimum obligatoire dont 4h sur simulateur) 637,00 €uros
Enseignement conforme au REMC
- **Rendez-vous préalable** (durée 2 heures avec le ou les accompagnateurs) 98,00 €uros
A l'issue de ces 2 heures, l'enseignant, en accord avec le ou les accompagnateurs, délivre l'AFFI (Attestation de Fin de Formation Initiale) et l'élève part en conduite accompagnée

Les 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires :

A chaque rendez-vous : 1 heure de conduite avec le ou les accompagnateurs

2 heures en salle portant sur les thèmes : vitesse, alcool, vigilance, assurances, somnolence.

- **Le 1^{er} RDV pédagogique** (4 à 6 mois après le rendez-vous préalable) 95,00 €uros
- **Le 2^{ème} RDV pédagogique** (après avoir parcouru au moins 3000 kms) 95,00 €uros
- **Livret des vérifications Ext/Int/1^{er} secours** 7,00 €uros
- **Préparation vérifs permis** (1h obligatoire en collectif) 20,00 €uros
- **Accompagnement à l'examen de conduite** (à partir de 17 ans) 49,00 €uros
Frais à renouveler en cas d'échec à l'examen de 49€

Pour le financement des solutions existent. Consultez-nous....



POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR :

- Fiche de renseignements complétée
- 2 photos d'identité au format **e-photo** (*agrée ANTS*) pour **permis de conduire** (*Signature numérique + N° e-photo*).
- Si vos photos ne sont pas au format **e-photo** :
 - 3 photos d'identité
 - Nous fournir 1 enveloppe format DL (11cmx22cm) et un timbre postal au tarif en vigueur
- 1 enveloppe format A4 (21cmx29.7cm)
- 1 timbre postal au tarif en vigueur
- Photocopie de l'attestation de recensement (*si + de 16 ans et - de 17 ans*).
- Photocopie du justificatif de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (*si + de 17 ans et – de 25 ans*).
- Photocopie (*recto/verso*) d'une pièce d'identité de l'élève.
- Photocopie (*recto/verso*) du permis de conduire (*AM...*)
- Photocopie de l'**ASSR 2** ou **ASR** (*si – de 21 ans*)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (*Facture : eau/gaz/électricité/téléphone/Avis d'imposition*)
- Attestation d'hébergement (*si justificatif de domicile n'est pas au nom de l'élève*).
Modèle disponible sur internet, saisir dans votre moteur de recherche « *attestation d'hébergement service public* »
- Photocopie (*recto/verso*) pièce d'identité de l'hébergeant (*si justificatif de domicile n'est pas au nom de l'élève*)

*Afin de d'optimiser les démarches administratives, merci de nous fournir des photocopies de bonnes qualités
(Pas de photocopie trop sombre ou trop claire, de pièces justificatives « coupées » ...)*

A NOTER

- Après avoir épuisé les 20 heures de conduite minimum obligatoires, l'heure supplémentaire (*s'il y en a*) sera facturée 49 euros TTC. Toute facturation s'effectuera au tarif en vigueur.
- Toutes leçons de conduite non décommandées 2 jours ouvrables à l'avance seront facturées.
- Pour vous présenter aux examens vous devez remettre à l'inspecteur votre pièce d'identité valide ainsi que votre livret d'apprentissage.
- La restitution du dossier (AIPC ou Cerfa 02) ne donne lieu à l'application d'aucun frais.
- La rupture de contrat donne lieu à un règlement de 60€
- **La présentation aux examens se fera après règlement de toutes les prestations dues, faute de quoi l'établissement se réserve le droit d'annuler ou de repousser l'épreuve de l'élève.**